



Retard au travail pour cause d'intemperie

Par **dute27**, le **15/01/2010** à **15:38**

Bonjour,

Suite au mauvaise condition climatique de ces dernier temps.

Je suis arrivé a mon travail avec un peu de retard.

Mon employeur ma déduit 1/2 journée sur mes congés, est il dans la légalité.

Merci d'avance.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **16/01/2010** à **18:59**

bonsoir,

avez vous manqué la demi journée ?

Par **Cornil**, le **18/01/2010** à **00:47**

- Non, à mon avis la décision de l'employeur suite à ce retard de réduire les droits à congés d'une demi-journée , de façon unilatérale est purement et simplement illégale, de toute façon.
- Seule aurait été légale la réduction sur le salaire du temps d'absence, sauf récupération sur la semaine , et cela se compte en heures au maximum.

Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)